

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION

LE CAIRE

30, Rue Kasr-el-Nil

Tel. 46165

B.P. 465

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

ALEXANDRIE

9, Rue de Stamboul

Tel. 22117 - 20107

B.P. 624

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue de Stamboul, Alexandrie

A B O N N E M E N T S

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 11.0

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

En Marge d'une Discussion à la Chambre

La Question d'une Prime à l'Exportation

Il nous faut une politique cotonnière énergique

Une Opinion Autorisée

La Position de l'Egypte dans le Commerce International

Intéressante interview de M. Aly Emine Yéhia Bey

Le Problème des Dettes Foncières

La Loi sur les Ventes Forcées

Les Assemblées Générales

Shell Company

Les Grandes Banques

Banque Ottomane

Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juin 1938

Les Problèmes Monétaires

La Parité Dollar-Livre

Les Matières Premières

Le Problème Mondial du Blé

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

EN MARGE D'UNE DISCUSSION A LA CHAMBRE

LA QUESTION D'UNE PRIME A L'EXPORTATION

Il nous faut une politique cotonnière énergique

Ceux qui s'attendaient à ce que le gouvernement se décide à intervenir directement en faveur de nos exportations cotonnières ont été déçus. Jusque il y a quelques jours on pouvait espérer que le silence des autorités sur la question ne signifiait pas nécessairement que le gouvernement voulait laisser les choses s'arranger toutes seules. Maintenant il semble que nul espoir n'est plus permis.

LA PRIME A L'EXPORTATION

Au cours d'une discussion à la Chambre, le gouvernement a clairement manifesté son intention de ne pas accorder de prime à l'exportation cotonnière. Les raisons avancées pour justifier une telle attitude ne paraissent pas toutes très convaincantes.

ARGUMENTS PEU SOLIDES

Quand on nous affirme par exemple qu'en accordant une prime à nos exportateurs, en leur permettant donc de vendre leur coton meilleur marché, ou causerait une baisse générale des prix du coton dans le monde, il semble qu'on va tout de même un peu fort. Et c'est vraiment manquer de modestie que de s'imaginer que les fluctuations des cours du coton égyptien seraient assez puissantes pour influencer les prix de l'américain.

LA POSSIBILITE D'UNE PRIME POUR L'AMERICAIN

Ajoutons qu'on a parlé dernièrement de la possibilité pour le gouvernement des Etats-Unis d'accorder une prime aux exportateurs cotonniers de ce pays. S'agit-il là d'une simple rumeur sans base ou bien au contraire d'une nouvelle qui pourrait s'avérer exacte ? Il est difficile de le dire. Mais la seconde éventualité n'est certainement pas à rejeter. Si elle se réalisait, ce serait une véritable catastrophe pour les autres pays producteurs de coton, et en particulier pour l'Égypte.

On peut objecter que les Etats-Unis ne tenteraient jamais une telle expérience qui leur coûterait des sommes formidables. Mais pareille objection ne tient pas debout lorsqu'on l'examine à la lumière de l'évolution

récente de l'économie américaine. Souvenons-nous en effet que pour faire face à la crise nouvelle, le gouvernement s'est vu accorder l'autorisation par le Congrès de dépenser des millions de livres. L'Administration espère fermement que cette injection d'argent à grandes doses dans le corps anémié de l'économie nationale ranimerait celle-ci et permettrait de compenser les effets de la défaillance de l'économie privée.

Disons, en passant qu'au cours de ces deux dernières années, le montant total des dépenses votées par le Congrès a dépassé 4 milliards de livres, dont 250.000.000 de livres seulement pour la défense nationale.

Si les Etats-Unis étaient un pays dénué de richesse nous aurions pu à juste raison crier casse-cou. Mais ce colosse est capable d'efforts plus grands encore, et s'il le fallait, rien ne l'empêcherait de les accomplir.

On ne voit donc pas pourquoi si à un moment donné, il le jugeait vraiment nécessaire, ou si une pression assez forte s'exerçait sur lui (n'oublions pas que nous approchons d'une période électorale de première importance), le gouvernement américain craindrait d'accorder une prime à l'exportation cotonnière.

IL FAUT NOUS DEBARRASSER DE NOS STOCKS

On admettra en tous les cas que cela est du domaine des possibilités. S'il en est ainsi, notre gouvernement doit déployer sans retard des efforts inlassables pour nous débarrasser du reliquat important de la dernière récolte. Une suspension même temporaire de la taxe à l'exportation pourrait déjà avoir un effet salutaire, et n'aurait certes pas le don d'irriter nos concurrents. L'idée d'une prime même ne doit pas être rejetée à priori. Il ne semble pas que l'on ait étudié cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite.

LA POSITION DES FILATEURS

Le gouvernement nous dit que si les filateurs s'habituèrent à acheter le coton égyptien bon marché, ils ne vaudraient plus l'acheter quand ses prix hausseront. Voilà un argument que l'on nous permettra de négliger. Le coton a, dans le passé bien sou-

vent haussé après avoir baissé. Cela n'a pas empêché les filateurs de l'acheter. Au contraire, quand le coton hausse de nouveau, cela signifie que les affaires vont mieux, qu'on est plus optimiste quant à l'avenir, et les filateurs sont alors encouragés à accroître leurs achats.

MANOEUVRES DES EXPORTATEURS ?

La proposition d'une prime à accorder aux exportateurs est aussi combattue par le gouvernement pour une autre raison, qu'il est nécessaire de relever ici. Pour obtenir la prime, nos exportateurs expédieraient leurs cotons à l'étranger même si ces cotons ne faisaient pas l'objet d'une demande effective. Ils seraient alors stockés en pays étranger, et l'Etat serait frustré.

Toute question de probité mise à part, est-il vraiment possible de s'imaginer qu'il est de l'intérêt des exportateurs, de payer le fret, le nolis, l'assurance, et les autres frais innombrables qui grèvent le coton quand on l'expédie à l'étranger, de payer aussi l'emmagasinage dans des pays où il est certainement plus élevé qu'ici, et tout cela... pour toucher une prime de quelques piastres par cantar ? N'insistons pas !

De toute cette argumentation en fait il ressort : le gouvernement n'est pas prêt à aider directement nos exportateurs et nos fellahs, en consentant des sacrifices qui, croit-il, réduiraient ses recettes.

LA BAISSÉ DES RECETTES DE L'ETAT

Mais ces dernières sont déjà en train de tomber par suite de la réduction du pouvoir d'achat du pays.

En dépit des hausses ininterrompues des droits de douane, ou plutôt à cause de ces hausses, (du moins en partie), les recettes douanières accusent depuis quelques temps, une baisse importante et continue.

Du 1er mai au 25 juin courant ces recettes n'ont atteint que 2.848.709 livres contre 3.852.050 livres au cours de la période correspondante de l'année écoulée. Cela représente un déficit de plus d'un quart de million en quelques semaines. C'est énorme.

(Lire la suite en page 20)

Une Opinion Autorisée

LA POSITION DE L'EGYPTE DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

Intéressante Interview de M. Aly Emine Yéhia Bey

La balance commerciale de l'Egypte a toujours été caractérisée par deux faits principaux : d'une part, ses exportations sont constituées dans une proportion très considérable par un seul produit, le coton, et par ses sous-produits ; d'autre part, cette balance a été dans l'ensemble favorable. Certaines années, par suite de la forte baisse du prix du coton, la balance a été déficitaire, mais un rajustement n'a pas tardé à s'opérer, soit grâce à une reprise sur les marchés du coton, soit grâce à des exportations invisibles massives, telles que par exemple, celles qui ont résulté du développement intense du tourisme dans la période qui a suivi la guerre. Cette balance favorable est une nécessité pour l'Egypte : elle s'explique et se justifie non seulement par ses importations invisibles, telles que les primes d'assurances, les frets, les commissions des banques et les dépenses des touristes égyptiens à l'étranger, mais aussi par les arranges des dettes que l'Egypte a contractées, plus particulièrement vis-à-vis de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, lesquels s'élèvent au total, d'après une estimation fort prudente, à Ltsg. 4.000.000. Il est vrai que l'Egypte dispose également d'autres ressources en exportations invisibles, comme celles que lui procure l'exploitation du Canal de Suez : mais une balance commerciale favorable s'impose à elle comme une nécessité si elle ne veut pas augmenter le fardeau de sa dette à l'étranger.

On voit tout de suite le danger qu'il y a pour elle d'être tributaire d'un seul produit pour l'équilibre de sa balance commerciale, et d'un produit dont les fluctuations, malheureusement fort brusques, créent dans l'économie du pays une instabilité marquée.

La crise de 1930/31 a traduit cette crainte en réalité. L'Egypte a été frappée plus durement que la plupart des pays, puisque de 1920 à 1931 le prix du coton baissait de 43 pour cent, alors que celui des autres denrées égyptiennes n'accusait qu'un recul de 26 pour cent, et que la baisse des produits ou articles manufacturés importés était encore moindre.

Une politique de laisser faire aurait consisté à attendre de meilleurs jours pour que la situation se normalise d'elle-même. Le crédit de l'Egypte à l'étranger était excellent. La

stabilité de sa monnaie, liée à la livre sterling, faisait d'elle un pays-refuge dans un monde fort incertain et les investissements dans le pays, venu d'un peu partout, se suivaient à une cadence très rapide. Mais il faut dire à son honneur que l'Egypte n'a pas voulu se laisser aller à cette attitude de facilité ; ses réactions si pénibles qu'elles aient pu paraître aux yeux de certains, ont renforcé sa position économique et consolidé son crédit. Ces réactions ont été de trois sortes.

L'EGYPTE DEVANT LA CRISE

D'une part, le fellah a restreint ses besoins ; il a réduit ses dépenses et limité ses achats à l'étranger. Le sacrifice a été d'autant plus dur pour lui que son niveau d'existence était

déjà loin d'être enviable, mais sa sobriété, sa tenacité au travail, sa persévérance ont été les facteurs dominants du rajustement de la balance commerciale du pays. Cependant, ils n'ont pas été les seuls et probablement n'auraient-ils pas suffi : conscients du danger de ne compter que sur le coton seul nos gouvernants se sont attachés à développer la culture d'autres produits. Le résultat de ces efforts n'a pas tardé à se faire sentir ; non seulement l'Egypte a pu limiter considérablement l'importation de nombreux produits qu'elle faisait venir de l'étranger (légumes, fruits, agrumes, etc.), mais elle a réussi à développer l'exportation d'autres produits que le coton, tels que le riz, les fruits, etc. C'est ainsi que, tandis qu'il y a à peine dix



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937

L.E. 2.854.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT



ans, le coton intervenait dans une proportion de 91% dans nos exportations, il ne figure plus aujourd'hui que pour 83 pour cent. Enfin nos gouvernements successifs ont compris que le rajustement de notre balance commerciale ne pouvait se faire réellement que si nous arrivions à produire dans le pays un certain nombre d'articles manufacturés importés autrefois de l'étranger et dont la matière première se trouvait dans le pays.

PROTECTION DE L'INDUSTRIE NATIONALE

Ils ont été ainsi amenés à protéger l'industrie nationale, une certaine industrie tout au moins, celle qui pouvait légitimement prétendre à des mesures de faveur. Cette protection du reste n'est devenue possible que grâce à l'autonomie douanière acquise par l'Egypte en 1930, et absolument effective seulement depuis les accords de Montreux qui ont assuré au pays une indépendance complète. En tête du groupe d'industries ainsi protégées se trouve bien entendu, l'industrie textile, qui transforme le principal produit du pays; l'Egypte arrive ainsi à satisfaire une partie au moins de ses besoins et évite de verser à l'étranger des sommes qui atteignaient autrefois des totaux considérables. Au reste, le développement industriel du pays s'imposait également pour d'autres raisons; l'augmentation de la population égyptienne à la cadence de 1,1 pour cent par an tend à mettre l'agriculture, malgré de grands travaux publics qui permettent de défricher des étendues considérables de territoire non cultivées, dans l'impossibilité de satisfaire les besoins d'une population agricole croissante. Ainsi donc, aussi bien pour équilibrer la balance commerciale que pour pouvoir utilement employer une population croissante tout en améliorant le niveau de vie de cette dernière, le développement de l'industrie en Egypte s'imposait comme une nécessité inéluctable. D'ailleurs, si on les compare aux barrières douanières de la plupart des pays, surtout de ceux qui ont une industrie naissante, les nouveaux droits établis en Egypte sont fort modérés.

UNE POLITIQUE DE LA PORTE OUVERTE

En principe, tous les pays sont placés vis-à-vis de l'Egypte sur un pied d'absolue égalité. Les seules discriminations que l'on a été amené à établir consistent en une surtaxe de change de 40 pour cent sur les tissus japonais, lesquels, fabriqués avec des cotons indiens, ne donnaient pas à l'industrie textile nationale, utilisant nécessairement des cotons égyptiens, la possibilité de se défendre; et en une surtaxe de 100 pour cent sur certains produits russes dont on craignait le dumping dans le pays. J'ajouterai que les exportations de l'Egypte en U.R.S.S. sont pratiquement nulles. Mais à ces deux exceptions près, l'Egypte a toujours pratiqué la

politique de la porte ouverte; malgré des pressions de toute espèce, elle s'est refusée à entrer dans la politique de quota ou de contingentement. Il faut dire qu'elle n'a pas été toujours payée en retour; certains de ses plus importants fournisseurs, par contre consommateurs de coton, n'ont le plus souvent pas fait preuve de la bonne volonté nécessaire pour soulager le pays, dans les années de forte production, en se rendant acquéreurs d'une partie de sa récolte. Si certaines injonctions ont pu être faites à cet égard, on peut cependant affirmer que nos gouvernements successifs se sont toujours refusés à établir un parallélisme entre nos exportations et nos importations avec chaque pays.

Fidèle au principe de la liberté des échanges, l'Egypte est consciente d'être avant tout un pays agricole. Si, contrainte par les événements, elle a cru devoir établir chez elle une certaine industrie et la protéger, elle comprend que seule l'intensification des échanges internationaux peut ramener chez elle la prospérité. Aussi est-elle toujours prête à apporter sa contribution à la reprise des affaires, en premier lieu en ne faisant rien qui soit susceptible de la contrecarrer ou même de la retarder.

(Cette interview a paru dans l'«Economie Internationale»).

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'EGYPTE

Le ministère des Finances a publié une statistique sur le commerce extérieur de l'Egypte du 1er janvier jusqu'au 31 mai 1938.

Il ressort de là que les exportations ont baissé durant cette période de 30 pour cent. De L.E. 20 millions 674.722 qu'elles étaient à pareille époque de l'an dernier, elles n'ont atteint cette année que L.E. 13.534.646. Le déficit se traduit ainsi par L.E. 7.000.000.

Les exportations de coton se sont élevées de janvier à fin mai à L.E. 9.365.729 contre L.E. 14.831.804 en 1937.

Quant aux importations elles ont légèrement augmenté : L.E. 14 millions 626.131 contre L.E. 14.224.050.

Voici, d'ailleurs pour le mois de mai les chiffres des importations et exportations.

Exportations :		
	1937	1938
Coton	1.731.841	1.661.646
Total exportations	2.559.202	2.361.817
Importations :		
	3.078.715	2.640.728

Notons, qu'en 1936 la balance commerciale était favorable à l'Egypte et se traduisait par L.E. 2 millions 360.000 contre L.E. 4 millions 446.000 en 1935.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

S'èao Social: Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones: Direction: Nos. 54700 et 55410

Portefeuille, Change No. 41671

Succursale: à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones: Direction: No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements: No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197. Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE:

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse, Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

Le Problème des Dettes Foncières

LA LOI SUR LES VENTES FORCÉES

Le Sénat, dans sa séance du 22 juin courant, a adopté, par 71 voix contre 3, le projet de loi portant suspension des ventes forcées des biens ruraux jusqu'au 31 décembre 1938, après y avoir cependant apporté certains amendements importants qui, lors de la discussion à la Chambre des Députés, avaient été écartés.

Le premier de ces amendements, présenté et appuyé par les sénateurs Aly Kamel Hebeicha bey et Koussef Ahmed El Guindi, avait pour objet d'inclure dans le bénéfice de la loi non seulement les terrains qui, aux termes de l'article premier du projet, sont grevés d'une hypothèque ou d'un droit d'affectation, mais aussi ceux grevés d'une transcription hypothécaire de quelque nature que ce soit.

Les auteurs de cet amendement ont expliqué qu'il avait pour objet d'étendre l'application de la loi au privilège du vendeur.

Le ministre des Finances s'est opposé à cet amendement en rappelant qu'il risquait de faire bénéficier de la loi des débiteurs dont la situation, regardée de près, n'est pas digne de sollicitude : on ne pouvait assimiler la situation du créancier hypothécaire à celle du vendeur qui a donné à son acquéreur la qualité de possédant et dont le droit de résiliation existe tacitement même s'il n'est pas expressément prévu par l'acte.

Il ne fallait pas oublier qu'il s'agissait en l'espèce d'une loi d'exception dont toute extension inopportune était de nature à ébranler la confiance publique et à porter atteinte aux engagements assumés.

Le Sénat a néanmoins adopté l'amendement proposé, à l'unanimité.

Il a également adopté un second amendement tendant à étendre le bénéfice de la loi aux expropriations poursuivies à la requête de l'Etat, sauf lorsqu'elles ont pour objet la perception de l'impôt ou de droits.

Le sénateur Youssef Ahmed El Guindi a fait observer qu'au moment où il impose des sacrifices aux créanciers, le Gouvernement se doit de donner le premier exemple.

Le ministre des Finances a fait observer qu'il y avait une différence énorme entre les particuliers et l'Etat qui, lorsqu'il contracte des engagements, le fait dans l'intérêt de la collectivité et

des finances publiques ; l'Etat peut bien de lui-même faire preuve de mansuétude à l'égard de ses débiteurs, mais il ne saurait admettre qu'on lui force la main par une loi.

Un troisième amendement, proposé par le sénateur Youssef Ahmed El Guindi, tendait à exclure du bénéfice de la loi les débiteurs du Crédit Foncier qui, en retard d'au moins trois annuités, n'auraient pas payé audit Etablissement une annuité entière avant la date de l'adjudication.

Le délégué du Gouvernement a invité le Sénat à repousser cet amendement pour ne pas porter atteinte à la confiance que les débiteurs doivent imposer à leurs créanciers, l'intérêt général exigeant que les premiers respectent leurs engagements et évitent les attermoiements excessifs.

Il y a, a-t-il dit, une catégorie de débiteurs qui n'ont pas l'intention de payer quoi que ce soit même dans un lointain avenir; ils sont dans le cas d'un cultivateur qui préférerait abandonner sa terre plutôt que de continuer à la cultiver. N'est-il pas en pareil cas plus opportun de faire changer de propriétaire à cette terre, afin qu'un plus digne la fasse fructifier ?

Le Sénat a néanmoins adopté l'amendement proposé.

L'ensemble du projet ainsi remanié a, ainsi que nous l'avons déjà dit, été approuvé en troisième lecture à une écrasante majorité.

Il appartient désormais à la Chambre de se prononcer sur les remaniements ainsi votés au Sénat.

Comme on le voit, les observations d'ordre général formulées dans le rapport de la Commission des Finances de la Chambre n'ont pas porté leurs fruits. De plus en plus, l'on tend à perdre de vue la situation fort intéressante des créanciers, et leurs droits les plus certains.

Par ailleurs, le texte définitif de la loi de fond destinée à régler définitivement cette épineuse question des dettes hypothécaires foncières n'a pas encore été présenté au Parlement. C'était, il y a plus d'une année déjà, pour donner au précédent Gouvernement le temps nécessaire d'élaborer cette législation qu'avait été provisoirement voté et promulgué le long moratorium arrêtant les poursuites des créanciers jusqu'au 31 décembre 1937.

Malgré cette considérable marge de temps, la loi de fond ne fut cependant présentée que quelques jours à peine avant l'expiration du délai de grâce, de sorte que, de mois en mois, tantôt sous la forme législative et tantôt par voie administrative, il a fallu bloquer les ventes forcées, et ce pour tout le restant de l'année judiciaire en cours, jusqu'à la période des vacances, pendant laquelle, par suite de la pratique instaurée depuis quelques années, les audiences des Criées sont suspendues. Et maintenant, par suite des remaniements et des discussions dont on connaît les étapes, la loi de fond demeure toujours à l'état de projet.

Si elle n'est pas définitivement arriétée et votée avant la fin de la session parlementaire actuelle, devra-t-on en arriver à proroger l'interdiction des ventes forcées au delà encore de l'année 1938 ?

Autant vaudrait alors supprimer purement et simplement tout le chapitre du Code de Procédure relatif aux voies d'exécution par voie d'expropriation immobilière, abroger les articles 117 du Code Civil Mixte et 88 du Code Civil Indigène aux termes desquels « nul ne perd sa propriété sans sa volonté », et décider l'expropriation définitive, sans indemnité, pour cause d'utilité privée (celle des mauvais payeurs), de toutes les créances sur les propriétaires fonciers.

Le crédit du pays n'y perdra pas davantage qu'il n'a déjà perdu, puisque ce ne serait là que la légalisation, par la volonté souveraine du législateur, d'un état de fait déplorable que les protestations les plus nombreuses et les plus légitimes sont demeurées impuissantes à faire cesser.

(Journal des Tribunaux Mixtes)

POUR PROTEGER LA PRODUCTION LOCALE

Voulant faciliter l'écoulement de la production locale de raisins, le ministère de l'Agriculture a suggéré de majorer la taxe perçue sur les raisins importés de l'Etranger pendant la période allant du 15 juin à fin août.

Cette taxe est actuellement de 5 millièmes par kilo. Le ministère de l'Agriculture propose de la porter à 10 millièmes. Toutefois, en dehors de la grande saison, la taxe sera normalement perçue.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SHELL COMPANY

Lord Bearsted, président l'assemblée générale de la Shell a fait, comme de coutume, une analyse approfondie des comptes et du bilan.

Il a souligné notamment que les réserves créées en vue de protéger la Compagnie contre les pertes sur portefeuille lorsque les conditions boursières ou autres ont réduit les valeurs au-dessous du prix d'achat, sont toujours maintenues, et que, d'autre part, les comptes n'ont pas été crédités de l'excédent de la plus-value accusée par certains de ces placements.

Pendant l'année sous revue, les difficultés rencontrées par les organisations de ventes à l'étranger dans les transferts de fonds n'ont nullement diminué; mais, dans tous les cas, les marchandises importées par ces organisations ont dû être payées au cours du jour.

En résumant la revue qu'il a faite de la trésorerie de la Compagnie, Lord Bearsted a souligné sa situation saine; les actifs ont une valeur supérieure à Lst. 53 millions et les comptes créditeurs ne s'élèvent qu'à Lst. 204.000.

LA QUESTION DE LA TAXATION DES PRODUITS PETROLIERS

Au cours des années précédentes, le Président a mentionné les montants toujours de plus en plus importants que l'industrie pétrolière mondiale doit payer aux divers gouvernements, sous telle ou telle forme d'impôts.

En Grande-Bretagne, le droit a été augmenté de 1 penny par gallon à 9 pence; en France, également, l'impôt a été augmenté. C'est pourquoi il est agréable de constater qu'il existe des pays dont la politique est tellement éclairée qu'ils appliquent leurs soins à encourager les transports par route en accordant des abattements de droits sur l'essence. L'Union de l'Afrique du Sud fournit un exemple frappant de cette politique. A la fin de l'année 1936, le prix de l'essence dans l'Union a été abaissé de 6 pence par gallon. En Rhodésie également, des réductions substantielles de prix ont été faites. La Rhodésie du Nord a même complètement aboli le droit sur l'essence.

Il n'est que juste d'indiquer que les droits ont été réduits en Indochine, à la Jamaïque et en Turquie.

LE STOCKAGE DES PRODUITS PETROLIERS

Le Président, revenant sur la question de la constitution d'approvisionnements de pétrole pour les cas d'urgence, dit que dans plusieurs pays des tentatives de pression ont été faites sur les Cies. pour les obliger à accumuler des stocks en excédant largement leurs besoins commerciaux. Aucune industrie ne peut supporter un tel fardeau. Les frais de constitution de stocks spéciaux doivent être à la charge de la nation.

LES PERSPECTIVES AUX ETATS-UNIS

Le mouvement de reprise constaté aux Etats-Unis avait amené une augmentation de la prospérité de l'industrie pétrolière. Malheureusement, la situation statistique satisfaisante du début de l'année n'a pas été maintenue. Les stocks de pétroles bruts et de produits pétroliers ont augmenté au cours de 1937 de près de 45 millions de barils. Les perspectives aux Etats-Unis pour 1938 ne peuvent être décrites que comme incertaines, et elles resteront ainsi tant que les conditions générales des affaires ne s'amélioreront pas.

Il est satisfaisant de noter que récemment il s'est bien dessiné une amélioration et que les divers Etats ont appliqué un contrôle qui, s'il n'est pas parfait, fonctionne néanmoins suffisamment bien pour freiner la production excessive de pétrole.

LA SITUATION PETROLIERE AU MEXIQUE

Le Président rappelle que les intérêts directs de la Shell dans la Mexican sont relativement peu importants; mais la compagnie a une grosse responsabilité du fait que le groupe Royal Dutch-Shell dirige les affaires de l'Eagle.

Le Président réfute énergiquement l'accusation suivant laquelle la Mexican Eagle avait été exploitée à son désavantage et à l'avantage de la compagnie jumelle, la Canadian Eagle. Cette accusation a été formulée à plusieurs reprises et en haut lieu mal informé au Mexique, et les autorités mexicaines devraient, de l'avis de lord Bearsted, la démentir publiquement.

De même, il n'est pas vrai que les Compagnies pétrolières se soient ingérées dans les affaires

politiques du Mexique, ou qu'elles aient soutenu financièrement des révolutions.

La Mexican Eagle n'a jamais, en quoi que ce soit, dépassé les limites de sa tâche commerciale légitime.

Se référant à l'appel interjeté par les Compagnies contre le décret d'expropriation, le président rappelle que la décision du tribunal n'est pas encore connue. Ce qu'elle sera, personne ne peut le prédire. Mais la Mexican Eagle et, en fait, toutes les Compagnies intéressées désirent profondément poursuivre leurs opérations au Mexique. L'annulation du décret d'expropriation serait le moyen juste et équitable de redresser un tort sérieux, et lord Bearsted tient à souligner qu'une coopération satisfaisante entre le Gouvernement mexicain et les Compagnies pétrolières ne peut intervenir que si, du côté mexicain, il y a un désir réel de coopérer à la protection de l'industrie pétrolière et de ses ouvriers et des capitaux qui y ont légitimement été investis pour le plus grand bien du pays.

Il espère que le problème sera finalement résolu de façon satisfaisante, mais il ne peut cacher le fait que la situation est très grave.

LA SITUATION DANS LES DIVERS PAYS

Par contraste, le président mentionne les relations cordiales entre les gouvernements des autres pays de l'Amérique latine et les Cies. avec lesquelles la Shell est associée.

Comme indiqué dans le rapport, une nouvelle Cie. a été formée au Venezuela pour détenir des concessions nouvelles, créée sous le nom de Venezualan Oil Development Co. Ltd.; ses actions sont détenues en proportions égales par le groupe Shell, la V.O.C. et la Canadian Eagle.

D'autre part, la situation en Irlande est toujours une cause de regrets pour la Cie.

En Egypte, un nouveau champ a été découvert par l'Anglo-Egyptian Oilfields à Ras Gharib. Il est encore trop tôt pour se faire une idée de l'étendue de la découverte. Les premiers efforts faits récemment pour découvrir du pétrole dans de nouveaux champs en Egypte, ont été heureux.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

LES GRANDES BANQUES

BANQUE OTTOMANE

Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juin 1938

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Londres le 21 juin, sous la présidence du général l'honorable Sir Herbert A. Lawrence, assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants des deux plus torts actionnaires, la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie. M. Ihsan Rifat Koral, commissaire du Gouvernement turc auprès de la Banque, assistait à la réunion.

141.794 actions étaient présentes ou représentées.

Dans son discours, le président a déclaré que l'année 1937, ouverte sous les auspices relativement favorables, n'a pas tenu les promesses de ses premiers mois, pour les raisons de politique internationale que l'on connaît et par suite de la nouvelle dépression économique qui a pris naissance aux Etats-Unis.

Le certain est que cette ambiance générale n'a pas été pour faciliter les efforts de redressement des nations qui n'avaient pu recouvrer leur complet équilibre depuis la dépression antérieure ; la France, par exemple, s'est vue contrainte d'accepter une nouvelle dépréciation de sa monnaie. Or, si réduit qu'ait été, par les précautions prises de longue date, le risque de la Banque en cette devise, il y a cependant un minimum d'actifs sur lequel la Société ne peut éviter de l'encourir, ne serait-ce que du fait que la majorité des banques et sociétés contrôlées par elle ont un capital exprimé en francs.

Quant aux pays du Proche-Orient constituant le principal champ d'activité de la Banque, les barrières douanières et monétaires dont s'entourent la plupart d'entre eux ont au moins l'avantage de rendre leur économie interne apparemment moins sensible à ces libres fluctuations du monde économique extérieur ; c'est sans doute la raison pour laquelle on n'y enregistre jusqu'à présent aucun ralentissement dans le mouvement de reprise précédemment mis en lumière.

Les agences et filiales ont toutes continué à en bénéficier largement et les résultats d'exploitation obtenus par elles rejoignent maintenant leurs niveaux d'avant la crise ; elles en ont également fini avec

la liquidation des créances sorties compromises d'une aussi longue période de difficultés.

Si le solde bénéficiaire des comptes ne traduit pas mieux cet état de choses encourageant, c'est que le Comité a jugé préférable, puisque les circonstances lui en offraient la possibilité tout en maintenant le dividende au chiffre qui n'a cessé d'être distribué depuis et malgré la crise, de prélever, avant bilan de quoi faire face à la majeure partie des moins-values de change et de titres résultant du nouvel ajustement de la valeur du franc et de la baisse des fonds d'Etat britannique.

Il est de bon augure pour l'avenir que la Banque ait pu de la sorte ne pas affaiblir sensiblement l'ensemble des provisions déjà constituées, en vue d'éventualités de cette nature, durant les bonnes années.

Au sujet de l'exploitation en Turquie, le président a déclaré que les relations de la Banque avec le Gouvernement et les administrations publiques résultent tout naturellement des accords de 1933 ; mais, au delà des engagements contractuels, il y a tout ce que l'estime et la confiance peuvent apporter d'utile et d'agréable dans les rapports. Le président a confirmé le caractère extrêmement satisfaisant de l'esprit de collaboration qui s'est établi depuis la conclusion de ces accords.

La Direction générale pour la Turquie, qui a la haute main sur l'exploitation bancaire du siège central et des vingt-neuf agences formant l'ensemble du groupe, a constaté que le redressement s'est poursuivi et que, le rapide essor de l'économie nationale aidant, les bénéfices de la Banque ont accusé une nouvelle progression.

Le président a rappelé en outre que le Gouvernement turc, désireux de ménager sa balance des paiements extérieurs jusqu'à ce que sa nouvelle politique commerciale ait porté ses fruits, a demandé à la Banque Ottomane d'allonger de quelques années la validité du crédit temporaire de Lst. 1.250.000 ouvert par la Banque au Trésor lors du renouvellement de sa concession ; la Banque y a consenti et, par voie de corollaire, la date de remboursement de ses banknotes a été reculée d'autant.

Le Gouvernement turc a approuvé, d'autre part, les gouvernements français et britannique. Au premier, il a manifesté l'intention de régler désormais en livres turques utilisables à des achats de marchandises la totalité du service de la Dette, alors que, d'après l'accord franco-turc de 1936, les opérations confiées à la Société Commerciale Franco-Turque, et jusqu'ici réalisées par elle dans des conditions satisfaisantes, ne portaient que sur la moitié des échéances. Des négociations sont en cours à ce sujet.

Quant au Gouvernement anglais, il vient de conclure avec le Gouvernement turc un ensemble d'accords qui, indépendamment d'un crédit lui facilitant l'achat en Grande-Bretagne de matériel nécessaire à sa défense nationale, comporte de la part de l'Export Credits Guarantee Department un concours de 10 millions de livres sterling devant permettre à la Turquie de développer, en même temps que son équipement et ses ressources, ses relations commerciales avec le Royaume-Uni. La Turquie obtient ainsi une aide appréciable pour l'exécution des programmes établis, et il convient de la féliciter chaleureusement du succès de ses négociations. La Banque est appelée à jouer un rôle important dans les opérations qu'entraînera l'application de ces accords.

En ce qui concerne le bilan, il se totalise par Lst. 25.740.000, en augmentation de près de Lst. 3 millions sur le précédent, augmentation provenant pour la plus grande part du progrès des dépôts à vue ou à échéance. En contrepartie, on remarque à l'actif un accroissement d'un peu plus de Lst. 2 millions dans les facilités mises à la disposition de la clientèle sous forme de comptes courants et avances. Les acceptations accusent aussi un certain relèvement. Bien entendu, cet élargissement des programmes d'affaires s'est accompli sans porter atteinte aux principes de prudence qui sont ceux de l'Etablissement et sans affaiblir en rien sa liquidité ; le poste « valeurs en portefeuille » comprend, à concurrence des deux tiers, des fonds d'Etat anglais aisément réalisables.

Après déduction de toutes charges et amortissements, il fait ressortir, avec le report antérieur, un montant disponible de Lst. 112.498. Sur la proposition du Comité général, l'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 3 sh. par action, qui absorbera, au total Lst. 75.000 et laissera un report à nouveau de Lst. 37.498; il sera mis en paiement le 27 juin, contre remise du coupon No. 69.

L'Assemblée a ensuite ratifié la nomination, comme membre du Co-

mité général, de M. Charles Rist, en remplacement de M. Horace Finaly, démissionnaire, et de M. Philippe Mallet, en remplacement de M. Raoul Mallet, décédé dont le général Lawrence avait auparavant salué la mémoire.

Enfin, elle a renouvelé les mandats, venant cette année à expiration, de Sir John Hewett et de M. Philippe Mallet.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Les Publications de la S.D.N.

MONNAIES ET BANQUES 1937/38

La Société des Nations donne dans cette publication annuelle des renseignements sur les monnaies et les banques du monde entier. Le premier volume contient une analyse de l'évolution de la situation au cours des trois ou quatre dernières années jusqu'en février 1938; dans le second volume on trouve des données détaillées sur les événements et les chiffres relatifs à 49 pays. On y a ajouté cette année le bilan complet, accompagné de notes explicatives, de chacune des banques centrales de quarante-quatre pays. Un chapitre est consacré au statut des banques centrales, à leur contrôle croissant sur les banques privées et le marché monétaire, ainsi qu'à la manière dont ces banques centrales ont été affectées par les dépenses et les emprunts des Gouvernements de même que par le contrôle de l'Etat.

Le premier volume « Aperçu de la situation monétaire » contient cinq études analytiques sur l'or et les changes, la politique bancaire et les finances publiques, la circulation monétaire, le statut des banques centrales et la législation sur les banques commerciales. Ces études sont accompagnées de dix-huit tableaux dans lesquels les principales statistiques monétaires et bancaires de quarante pays environ sont résumées et présentées sur une base uniforme. Ces tableaux constituent un trait caractéristique de ce volume.

Le premier chapitre de l'« Aperçu de la situation monétaire » est principalement consacré à la production mondiale d'or, aux mouvements des réserves d'or monétaire et à leur répartition.

La production d'or dans le monde, non compris l'U.R.S.S., s'est de nouveau élevée en 1937, dépassant

de environ 7 o/o le chiffre de 1936. Elle s'est élevée dans tous les pays producteurs, à l'exception de l'Afrique du Sud.

La valeur de l'ensemble des réserves visibles d'or en 1937 a été supérieure de près de deux fois et demie au chiffre de 1929. Le prix auquel l'or a été acquis en 1937 pour les réserves centrales a dépassé de 70 o/o le chiffre de 1929. On trouve une description de la manière dont six pays — les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse — sont arrivés à détenir en 1937 87 o/o du total des stocks d'or monétaire dans le monde (non compris l'Espagne et l'U.R.S.S.)

Les réserves divulguées de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ne représentaient que 2 o/o du total mondial, mais l'on sait qu'il existe des réserves non divulguées, notamment en Allemagne. La thésaurisation et la stérilisation ont subi certaines variations. En septembre 1937, le fonds britannique d'égalisation des changes détenait la moitié de l'or qui avait « disparu » dans la thésaurisation privée et les réserves officielles cachées depuis 1930. Il semble que la stérilisation effectuée à ce moment par divers moyens dans le Royaume-Uni et les Etats-Unis a porté sur une quantité d'or supérieure à celle produite dans le monde pendant les sept années précédentes.

Une attention spéciale est vouée aux mesures prises dans certains pays pour neutraliser ou absorber les mouvements des « capitaux errants », aux répercussions des paniques de l'or et du dollar et aux causes des récents troubles dans le change français. Une autre question de la production progressive des restric-

tion intéressante est celle de l'atténuation des changes dans les pays agricoles. Cette tendance est toutefois menacée par la nouvelle chute des prix des matières premières.

Le second chapitre relatif à la politique bancaire et aux finances publiques donne une description détaillée de la situation aux Etats-Unis, dans le Royaume-Uni, en Allemagne et au Japon. Il contribue à expliquer le brutal recul de la production et de l'activité des affaires qui s'est produit aux Etats-Unis pendant l'année 1937. La partie consacrée au Royaume-Uni montre les effets financiers du réarmement et des emprunts gouvernementaux à court terme. La description du financement du plan de quatre ans en Allemagne doit être lue en même temps que la partie consacrée, dans le volume II, à l'Allemagne. On trouve des évaluations à la fois officielles et non officielles de l'endettement total du Gouvernement. Malgré l'émission d'emprunts de consolidation, l'accroissement des recettes fiscales et l'utilisation par l'industrie de ses ressources propres, le portefeuille-Effets des Banques allemandes s'est élevé de 4 milliards et demi de marks en 1933 à plus de 12 milliards à la fin de 1937. Au Japon, ainsi que le montre cette étude, le système bancaire a supporté la charge des besoins du Gouvernement dans une mesure plus forte que les détenteurs particuliers. Ces besoins ont amené une élévation des prix, et, malgré des restrictions sévères en matière change, et un contrôle renforcé de l'Etat sur le commerce extérieur, le surplus des importations est passé de 71 millions de yens en 1936 à 608 millions en 1937.

Le quatrième chapitre, sur les banques centrales, fait ressortir les changements importants qui ont été apportés récemment à leur statut, soit par une action juridique, soit comme le développement d'une pratique courante. Partout, leurs fonctions ont été accrues et elles sont devenues de plus en plus les instruments de la politique du Gouvernement. La base de la représentation dans le Conseil de direction de la plupart de ces banques a été élargie de manière à ce qu'y figurent les principales sections de la communauté économique. Elles ont obtenu une plus grande liberté d'action, qui a été souvent fixée par voie législative et qui leur permet de prêter leur appui, là où c'est nécessaire, et de combattre d'avance les tendances à une crise générale. Un autre événement important est la réévaluation des réserves d'or de la plupart des Banques centrales ainsi que l'utilisation des bénéfices en résultant pour une politique monétaire tendant à l'expansion.

LES PROBLÈMES MONÉTAIRES

LA PARITÉ DOLLAR-LIVRE

Il semble que l'on ait été un peu loin en déclarant que M. Kennedy, maintenant aux Etats-Unis, est porteur d'un plan de stabilisation dollar-livre qu'il est chargé de discuter avec les autorités de Washington. Cependant, on est d'accord, à Londres comme à Washington, pour dire qu'il y a quelque chose de vrai dans les rumeurs qui ont été répandues et l'on rapproche volontiers des possibilités de conversations sur le terrain monétaire avec les négociations commerciales présentement en cours entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

Il y a une chose qui paraît certaine à l'heure actuelle : l'Angleterre a trop souffert d'un étalon d'or rigide qu'elle a dû défendre par des moyens préjudiciables à son économie pour qu'elle revienne, tout au moins dans les conditions actuelles, à une formule analogue.

Cependant, il existe un accord monétaire tripartite sous les auspices duquel la parité dollar-livre n'a guère varié depuis son institution et qui exclut les mouvements des changes non imposés par l'état des balances des comptes. Ne peut-on pas concevoir que cet accord tripartite a constitué une certaine stabilisation, notamment entre l'Angleterre et les Etats-Unis ? Cet accord est dénonçable en vingt-quatre heures et ne comporte pas de limites. N'est-il pas possible de le confirmer pour plusieurs années et de préciser, cette fois, une certaine marge ? Il semble bien que ce soit de ce côté que les autorités monétaires des deux pays envisagent une amélioration du système.

Mais alors intervient tout de suite la question de la parité dollar-livre, et ce sont évidemment les conditions commerciales existant entre les deux pays qui doivent en être la grande déterminante. De là à admettre que M. Kennedy apporte aux Etats-Unis quelques indications d'ordre monétaire aux négociateurs commerciaux, il n'y a qu'un pas. C'est vraisemblablement de ce côté que se trouve la vérité.

On sait qu'une controverse s'était établie dès 1931 entre Anglais et Américains à propos de la fameuse parité entre les deux devises. Les Anglais voulaient une livre dépréciée par rapport au dollar — c'est-à-dire une parité de

4,50 dollars pour une livre; les Américains voulaient le contraire — c'est-à-dire une parité de 5,50 dollars. Finalement, les deux pays tombèrent d'accord — volontairement ou par hasard — sur une parité de 5 dollars et cette situation dure depuis plusieurs années.

Il s'agit de savoir maintenant de quelle parité les négociateurs commerciaux anglo-américains ont — ou vont — tenir compte.

Logiquement, il semblerait que l'ancienne parité de 4,86 dût être la meilleure. L'expérience le prouve. Mais on n'ignore pas que la parité dollar-livre doit affecter le prix de l'or à Londres. On doit se demander alors quel est l'intérêt des Anglais. Est-il d'avoir un prix élevé pour l'or ? On répondra par l'affirmative si l'on tient compte de l'importance des participations britanniques en Afrique du Sud.

Le prix de l'or est actuellement d'environ 140 shillings. Avec le maintien de la parité de 5 ou 4,86 dollars par livre et le dollar dévalué à 50 cents — contre 40 cents présentement — l'or atteindrait un cours de 40 dollars ou 160 shillings. Cette situation serait très intéressante pour les mines d'or et en même temps pour les Anglais.

On pourrait arriver à une situation analogue par un autre moyen : simplement en donnant au dollar une parité de 4,50 à la livre, ce qui, entraînant une baisse de la livre aux Etats-Unis, ferait monter le prix de l'or à Londres à peu près dans les mêmes proportions.

Par contre, avec une parité de 5,50 dollars — selon les désirs anciens, tout au moins, des Américains — on aboutirait à une hausse de la livre par rapport au dollar, hausse qui naturellement compenserait à Londres la hausse de l'or.

Ces quelques considérations montrent que le problème est complexe. Et nous n'avons pas tenu comp-

te, dans tout ceci, de l'existence du franc français, dont les Anglais et les Américains ne sont pas sans se soucier. L'avantage est que le franc français est pratiquement rattaché à la livre et que son sort est donc lié aux fluctuations possibles de la parité dollar-livre. L'influence du commerce extérieur de la France et, partant, de sa balance des comptes est donc, en principe, hors de compte.

Les intentions ne paraissent pas se trouver de ce côté. A notre sens, c'est autour de la question des parités, en rapport avec les négociations commerciales anglo-américaines — qui traînent, mais ne sont guère suspendues, loin de là — que vont se concentrer les conversations auxquelles M. Kennedy participera aux Etats-Unis.

On a fait état des avantages que procurerait une stabilisation de la livre et du dollar en ce qui regarde la libération possible des réserves d'or non encore réévaluées, ce qui permettrait aux deux grands instituts d'émission d'en tirer le bénéfice de réévaluation. Il est exact qu'une telle mesure serait de nature à diminuer la thésaurisation du métal jaune et permettrait aux mouvements de capitaux de devenir plus libres, donc plus économiques.

Cette idée doit être repoussée pour la bonne raison qu'il est difficilement concevable qu'au moment même où le chancelier de l'Echiquier vient de trouver, sur le marché, à un taux d'intérêt modique, la totalité des capitaux nécessaires pour couvrir les dépenses extraordinaires de sécurité nationale prévues pour l'entièreté de l'exercice en cours, les autorités britanniques jugent utile de procéder à une opération monétaire pour le seul but de procurer au Trésor des ressources nouvelles en somme superflues.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

Les Matières Premières

LE PROBLÈME MONDIAL DU BLÉ

Il n'est pas trop tôt pour évaluer, avec quelque exactitude, la prochaine récolte mondiale de blé. On va voir que l'étude de cette question prend un caractère particulièrement important aujourd'hui.

Selon des données publiées par la Banque Royale du Canada, les disponibilités de la saison courante sont estimées à 4.335 millions de boisseaux ce qui dépasse légèrement le total de la saison précédente, les diminutions d'excédent annuel étant plus que compensées par l'existence de réserves. Mais la distribution de ces disponibilités a subi des changements importants, attendu qu'en général les récoltes sont meilleures dans les pays importateurs — sauf dans quelques pays que nous signalons plus loin — et plus mauvaises dans les pays exportateurs, excepté aux Etats-Unis et en Australie. Le mouvement international ne semble donc devoir atteindre qu'un volume très modéré cette saison : environ 500 millions de boisseaux. L'excédent mondial au 31 juillet 1938 est estimé à 615 millions de boisseaux alors qu'il n'arrivait qu'au chiffre anormal de 531 millions au 31 juillet 1937 ; mais on constate que même compte tenu de cette augmentation, il reste bien au-dessous de la moyenne pour les cinq années de 1924 à 1928, époque antérieure aux accumulations de surplus.

Le mouvement international a considérablement diminué de volume, et d'un maximum de 947 millions de boisseaux en 1928-29, il est tombé à 523 millions en 1935-36, la moyenne étant de 718 millions. En 1936-37 le chiffre était de 609 millions et une nouvelle diminution pendant l'année courante l'a réduit à un niveau approximatif de 500 millions de boisseaux. Ainsi, au cours des cinq saisons 1923-24 à 1927-28, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Tchécoslovaquie ont importé en moyenne 224 millions de boisseaux ; en 1928-29 le montant s'est élevé à 249 millions. Mais pendant les quatre saisons 1933-34 à 1936-37, la moyenne de leurs importations est tombée à 35 millions de boisseaux, et pour la saison courante 1937-38 le total probable de leurs achats est estimé à 56 millions de boisseaux.

Il est vrai que dans ces pays, habituellement gros importateurs de blé, la nouvelle politique d'Etat encourage la production domestique et décourage l'importation au moyen de tarifs douaniers, primes, contingentements et toutes sortes de réglementations sur le change. On a bien remarqué un relâchement dans ces restrictions à différentes reprises mais seulement quand il y avait une bonne raison. Etant donné la situation internationale en général et la médiocrité à laquelle on est réduites actuellement les réserves mondiales, tout au moins dans leur répartition, on en est venu à se demander ce qui va se passer dans un proche avenir.

En Europe, il y a une diminution nette de récolte notamment en France, en Grèce et en Italie.

Le problème du blé en Italie est devenu particulièrement épineux. L'Italie a spécialement souffert du mauvais temps ; son blé d'hiver n'a pas très bien réussi et elle n'a pas pu planter le blé de printemps qu'elle voulait. Avant la guerre mondiale, l'Italie devait importer, chaque année, de 10 à 12 millions de quintaux de blé et payer en moyenne, pour ses acquisitions, plus de 2 milliards de lire par an, valeur actuelle. Pour échapper à cette servitude, le régime a engagé la « bataille du blé ». Grâce à cet effort, la production s'est élevée, en moyenne, à 70-75 millions de quintaux, et les importations ont été réduites dans une forte mesure. Cependant la moisson, dès 1937, a été déficitaire ou, du moins, fortement inférieure à la normale. Pour éviter le manque et l'achat en grandes quantités de blé entre les deux récoltes, le gouvernement, on le sait, a imposé une farine contenant du maïs dans une proportion de 5 p.c. d'abord, puis de 10, puis, depuis le 20 mai, de 20 p.c. Il en est résulté quelques difficultés comme l'augmentation du prix du maïs, et dans certaines régions, le manque de cette céréale. Le gouvernement a fait face à la situation par diverses mesures et, notamment, par l'achat de blé et de maïs à l'étranger, ce qui représente une sortie sérieuse de devises.

Cette question a-t-elle fait l'objet d'un récent conseil des ministres

convocqué brusquement à Rocca delle Caminate ? On le croit. D'autant plus que depuis ce conseil, diverses nouvelles assez suggestives ont été publiées à ce sujet. C'est ainsi que l'on croit que la question a été discutée avec la Yougoslavie, grande exportatrice des céréales, et que les Yougoslaves effectueront vraisemblablement des envois de blé en Italie contre d'autres produits. Par ailleurs, selon des nouvelles qui parviennent de Londres, des pourparlers sont engagés en Angleterre par le Gouvernement italien en vue d'obtenir des crédits destinés à financer des achats de blé à l'étranger. Il semble que le Gouvernement anglais soit disposé à envisager favorablement la chose, mais on sent tout de suite que le problème va déborder sur d'autres terrains. Ainsi, la question du manque de blé en Italie va-t-elle probablement avoir des conséquences inattendues sur le terrain diplomatique.

Mais le problème se compliquera si l'on ne trouve pas de blé en quantité suffisante à l'étranger. L'exemple est donné par la Roumanie qui, quoique grande exportatrice de blé, sera peut-être forcée d'en limiter la sortie pour pourvoir à sa propre consommation. Et si le temps continue à se montrer défavorable, on peut également prévoir d'importants changements dans les demandes.

Ce serait peut-être le moment de modifier les politiques arbitraires de stockage de blé qui sont toujours en vigueur dans plusieurs pays, notamment en France et aux Etats-Unis, et qui continuent à être pour eux la source de nombreuses difficultés. Le moment n'est-il pas venu de mettre un peu plus de logique dans les politiques économiques ? Il y a là également un important facteur de paix que l'on pourrait prendre en considération.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1937 au 22 juin 1938, la consommation de coton à Alexandrie a atteint 124.561 cantars et à l'intérieur 298.796 cantars, soit un total de 423.357 cantars.

Celle de graines de coton a atteint 943.426 ardebs contre 791.373 ardebs il y a un an.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

La situation économique de l'Egypte

L'interview accordée par le sous-secrétaire d'Etat au Ministère du Commerce et de l'Industrie à la « Bourse Egyptienne » au sujet de la situation économique de l'Egypte a été traduit par la presse arabe. Le « Mokattam » qui a reproduit entièrement l'article le commente dans un article de fond :

Les précieuses déclarations faites à notre confrère la « Bourse Egyptienne », par S.E. Fikry bey, sous-secrétaire d'Etat au Ministère du Commerce, roulent sur la nécessité d'augmenter la fortune nationale en augmentant la production et en la sauvegardant contre l'avarie.

Il est d'avis que l'on profite des ressources de ce pays en les exploitant plutôt que de les acheter à l'étranger à des prix très élevés.

Le véritable programme de l'Egypte est d'assurer les conditions du redressement du niveau de la vie de plusieurs classes de la nation. Il faudrait pour cela étendre l'enseignement pratique et trouver les fonds nécessaires. Tout le monde cherche de l'argent. Il faut rechercher aussi les sources qui fourniraient ces capitaux. Fikry bey dans ses déclarations fait allusion à d'importants éléments de la fortune égyptienne. Il recommande aux gens d'en profiter. Il s'intitule le guide et le conseiller de tous ceux qui cherchent à être éclairés par la vie économique.

L'interview n'a pas manqué de souligner un élément des plus importants : l'ouvrier. Il a relevé le projet du gouvernement désireux d'atténuer les difficultés de la vie des artisans et d'assurer leur parfaite santé.

Si on suit la politique à laquelle Fikry bey fait allusion, le pays en tirera d'excellents profits. Le niveau de la vie sociale s'élèvera effectivement.

A quand l'application des projets d'impôt

Il est curieux de relever que des contribuables sont pressés de voir le gouvernement se hâter de mettre au point les impôts qu'il compte appliquer prochainement. L'un d'eux écrit dans le « Doustour » :

Le gouvernement doit terminer l'élaboration des lois sur les impôts et les présenter au Parlement à cette session afin de ne pas faire perdre à l'Etat les fortes sommes dont il pourrait avoir besoin. Ajouter à cela

que le budget contient un estimation première d'un million de livres considérées comme le revenu des nouveaux projets. Comment en sortir, si l'année financière se termine sans que ces projets soient exécutés. Que fera-t-on si la Caisse de l'Etat n'arrive pas à encaisser cette somme ?

Une autre raison devrait engager le gouvernement à achever les lois relatives aux nouveaux impôts. C'est que tout retard apporté à l'élaboration des lois provoque un ébranlement qui influence vivement le marché financier et commercial, en raison de l'application de ces droits aux capitaux exploités, sur le marché.

Les milieux informés vous disent qu'une importante raison de la baisse du prix du coton de la nouvelle récolte est le fait que les grands commerçants et les grandes maisons d'exportations craignent d'acheter avant d'avoir été fixés sur la loi de l'impôt sur le revenu et sur les bénéfices des professions libérales.

Si nous reprochons au gouvernement aujourd'hui la lenteur avec laquelle il néglige de publier des lois et si nous insistons sur les graves dangers et sur l'ébranlement du marché financier, nous ne pouvons que souligner la paresse avec laquelle il néglige de préparer et d'organiser l'administration chargée d'appliquer ses lois.

On dit que le gouvernement comptait créer une administration des impôts. Ce qui nous intéresse c'est d'attirer d'ores et déjà l'attention du gouvernement sur le fait que cette organisation est nécessaire et qu'il faut sans tarder la mettre au point. Dans ces conditions le gouvernement ferait mieux de profiter du fait que le conseil économique a terminé ses travaux pour constituer cette administration nouvelle et former ses fonctionnaires techniques d'une manière susceptible de donner les garanties nécessaires de sécurité aux contribuables.

La politique financière de l'Egypte

C'est l'« Ahram » qui se demande quelle sera la politique financière du nouveau Cabinet. Voici ce qu'il écrit dans article de fond :

La politique financière de l'Etat reste la première préoccupation du nouveau Cabinet après sa constitution. L'organisation de cette politique et son application, ainsi que ses répercussions éventuelles, ont été parmi les premiers facteurs engageant le groupe saadiste à partager le pouvoir et à confier à son président le portefeuille des Finances. Ce chef de l'opposition parlementaire est aussi un spécialiste des questions financières et économiques. Il a obtenu son doctorat en cette matière. Pendant de longues années, il était le rapporteur de la Commission des finances à la Chambre. Il a été élu membre de certains groupements économiques et de Conseils d'administration de certaines sociétés et de banques.

La responsabilité du ministre des Finances en cette période nouvelle exige deux éléments : grande expérience financière et un certain courage moral pour faire face aux difficultés.

La politique financière de l'Etat se heurte d'abord à l'augmentation des dépenses sur les recettes dans le projet du budget. Cette augmentation est due : 1.) aux responsabilités de l'indépendance et aux engagements pris ; 2.) aux exigences de notre renaissance nationale dans diverses branches de notre activité.

Le gouvernement a constitué à la base de son activité un programme prévoyant la marche à grands pas dans la voie de la prospérité pour renforcer l'indépendance du pays d'une part et pour relever le niveau de la vie égyptienne, d'autre

BANCO ITALO EGIZIANO

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Correspondants

du Trésor Royal Italien

Toutes les Opérations de Banque

part. Cette politique, a dit le Premier, est exprimée par les chiffres du budget. Les crédits pour la défense sont de deux millions et demi. Ajouter à cela un demi-million pour les entreprises prévues par le traité. Et on aura ainsi trois ou quatre millions de déficit.

Je n'ai pas besoin de dire, ajouta Mohamed Mahmoud pacha, que le renforcement de l'armée aux yeux du gouvernement reste le plus sacré de ses devoirs, consacrés par lui comme le moyen efficace pour faire de notre indépendance une vérité effective.

Parmi les projets financiers se trouve le relèvement du niveau du fellah et de l'ouvrier. Projet qui absorbera 800.000 livres pour l'extension de l'eau potable, des procédés d'irrigation, de l'enseignement et de l'hygiène. L'enseignement obligatoire absorbera 100.000 livres destinées à combattre l'analphabétisme.

Il convient d'observer qu'il y a lieu de comprimer les dépenses jusqu'au minimum. Il n'y a pas de doute que cela est possible: les ressources du budget ne suffisent pas pour faire face à l'augmentation continue, en réalisant un programme de réformes et en s'acquittant de l'organisation de la défense.

Le ministre des Finances s'occupe des nouveaux impôts qui doivent être appliqués cette année et rapporter, dit-on, un million de livres. Ajouter à cela la nécessité de disposer des réserves sur lesquelles on a prélevé deux millions et un tiers pour rétablir l'équilibre.

Parmi les projets du ministère des Finances se trouve la création d'une banque d'Etat, d'une banque de crédit industriel, tout en traitant certaines questions économiques.

Il est aussi évident que le pays souhaite que la politique de l'Etat soit basée sur deux points: une politique créatrice stable à exécuter en des données déterminées, et la considération des principes économiques.

Il faut qu'il soit bien entendu que l'opinion publique ne se contente plus de programme attrayant, ni de programme bien présenté, ni d'exposé éloquent.

De son côté le « Mokattam » se demande aussi, si l'Egypte pourra suivre la même politique financière saine qu'elle avait suivie autrefois:

Pensez-vous que l'Egypte pourra suivre toujours les méthodes financières adoptées jusqu'à la conclusion du Traité d'amitié et d'alliance? Ou bien le changement survenu dans sa situation politique va l'engager à suivre d'autres méthodes?

L'ancienne organisation financière était jusqu'il y a quelque temps un système fort simple nécessitant la justice dans la répartition des obligations. Le gouvernement ne pouvait imposer de nouveaux impôts à tous les habitants du pays. Il avait recours à d'autres moyens pour cou-

vrir les dépenses et les besoins du pays.

Le résultat a été que le gouvernement a augmenté considérablement les tarifs douaniers, bien que ces tarifs n'aient pas atteint le degré élevé dans les autres pays.

Le gouvernement et la nation pensaient qu'ils pourraient aisément atteindre deux buts à la suite de la suppression des Capitulations. Le premier était l'application juste et équitable des systèmes financiers à tous les habitants du pays, propriétaires fonciers ou hommes d'affaires.

Le second but était d'augmenter les revenus de l'Etat d'une manière à pouvoir réaliser les nombreuses aspirations de réforme.

Mais on a vu qu'il était très difficile de trouver le million de livres nécessaire aux projets militaires, tout en conservant le rang financier de l'Egypte.

Ces nombreuses entreprises ont malheureusement coïncidé avec une époque où l'on appréhende que le pays soit exposé à une crise financière et économique par suite de la baisse du prix du coton et de ses exportations à l'étranger. Ce qui a pour effet de réduire la capacité d'achat et de faire baisser le commerce extérieur du pays.

Il ressort des statistiques publiées sur le commerce extérieur que la valeur des importations a augmenté de 400.000 livres. Mais ce sont des choses commandées l'année dernière en

temps d'aisance et qui viennent de parvenir ici cette année.

Les chiffres des douanes nous confirment dans ce sens. Au cours des cinquante-six derniers jours, les recettes de l'administration ont baissé de 236.000 livres. Quand on pense aussi qu'une bonne partie des autres recettes est prélevée sur les produits importés pour la défense nationale, produits pour lesquels l'Etat égyptien ne paie rien mais dont les chiffres sont tout de même inscrits à l'administration des douanes. Si on retranchait cette somme du revenu douanier, le déficit serait encore beaucoup plus grand.

En d'autres termes, si l'état du marché du coton et si les revenus ne s'améliorent pas, les recettes des douanes seront moindres qu'elles ne l'étaient l'année dernière. D'autres prévisions se trouveraient aussi en échec, ce qui accentuerait aussi le déficit du budget.

Quant aux réserves, l'opinion générale est hostile à ce qu'on ait recours à ces fonds pour couvrir les dépenses successives. Le lancement d'un emprunt n'a trouvé aussi aucun accueil favorable auprès des responsables.

La question qui se pose est celle de savoir si l'Egypte pourra poursuivre sa marche avec les principes de la politique financière qu'elle a suivie jusqu'ici.

C'est une question à laquelle nous tâcherons de répondre. Nous y reviendrons.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898 avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

SIÈGE SOCIAL: — LE CAIRE

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN ÉGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Saïd), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamb (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Saïd, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar, (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES — 6 & 7, King William Street, E. C. 4.

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 1er juillet 1938.

Il est vraiment difficile de dire si la situation s'est améliorée ou si elle est devenue plus mauvaise. Les événements se contredisent et en définitif on peut dire qu'aucun progrès réel n'a été enregistré. Néanmoins tous les espoirs restent permis.

Du point de vue situation économique, la hausse de la semaine précédente ne s'est pas reproduite au cours de la période sous revue. Bien que Wall Street fit preuve d'une certaine fermeté, les cours furent loin d'enregistrer une avance aussi appréciable que la semaine dernière. D'autre part, les prix du coton ont subi une tendance irrégulière. Enfin, les cours de matières premières furent également plus faibles.

Il en fut de même pour les marchés européens qui se montrèrent plus nerveux. Cette tendance des bourses étrangères n'a pas manqué d'avoir son influence sur notre marché, qui, bien que faisant preuve d'un ton assez soutenu, manqua totalement d'activité sauf au cours d'une ou deux séances. Plusieurs valeurs abandonnèrent du terrain, mais il en est qui réalisèrent quelques gains substantiels.

Il faut relever que la constitution du nouveau cabinet Mohamed Mahmoud fut accueillie favorablement, la personnalité du Dr. Ahmer Maher au Portefeuille des Finances, inspirant la plus grande confiance.

Fonds d'Etat

Les Fonds d'Etat firent preuve d'une certaine faiblesse. L'Unifiée abandonne quelques fractions à Lst. 102. La Privilégiée termine à Lst. 94 15/16 contre 95 3/8.

Bancaires

L'action National Bank fléchit à Lst. 35 1/8 contre 35 1/2. Par contre, l'action Crédit Foncier est plus ferme et termine à frs. 675 contre 670. Quant aux obligations à lots, alors que l'émission 1903 est offerte à frs. 322, l'émission 1911 est plus ferme à frs. 297 contre 295 1/2.

La Banque d'Athènes est offerte à frs. 9. L'action Land Bank abandonne une fraction à Lst. 4 1/32, la fondateur fléchissant à Lst. 37 1/4 contre 37 3/4.

Eaux, Transport et Canaux

On a enregistré un mouvement intéressant sur les eaux du Caire. En effet, les pourparlers ayant repris avec le gouvernement, on s'attend à la conclusion d'un accord donnant satisfaction aux deux parties. D'ailleurs, comme on l'a vu, l'Assemblée du 29 juin dernier a été renvoyée en continuation au lundi 4 juillet.

La jouissance Eaux du Caire clôture à frs. 381 contre 367. La fondateur termine à frs. 2580 contre 2465.

Les Obligations Suez demeurent assez fermes. Les 3% avancent de quelques points à frs. 562 1/2. Les 5% demeurant inchangés à frs. 580.

Alors que la Dividende Trams d'Alexandrie clôture sans changement à frs. 235, la jouissance bien que demandée à frs. 26, perd frs. 1 1/2.

Foncières et Immobilières

Les valeurs foncières furent légèrement plus faibles par suite de la tendance irrégulière des cours du coton.

La Jouissance Cheikh Fadl est inchangée à L.E. 3 5/8. Il en est de même de l'action Gharbieh Land qui clôture à L.E. 1.

L'action Kom-Ombo, abandonne quelques fractions à Lst. 6 3/64, alors que la Fondateur clôture inchangée à Lst. 32 9/16. L'ordinaire Béhéra perd également une fraction à L.E. 10. L'Unic Foncière est inchangée à Lst. 2 45/64.

L'action Cairo Heliopolis est ferme à frs. 281, la fondateur avance à L.E. 10 27/32 contre 10 21/32.

La Delta Land est offerte à Lst. 1 1/16 en perte d'une fraction. La

New-Egyptian est également plus ferme à sh. 15/- contre 15/6.

Industrielles

Ce compartiment a été l'objet d'une certaine faiblesse à l'exception toutefois de quelques titres.

La Salt and Soda abandonne quelques fractions à sh. 44/1 1/2. Par contre la Port-Saïd Salt est plus ferme à sh. 40/6 contre sh. 40/1 1/2. Il en est de même de l'Oilfields qui gagne une fraction à Lst. 2 1/16.

Les valeurs sucrières sont plus faibles. L'ordinaire Sucrieries clôture à frs. 121 1/2 en perte d'un point. La privilégiée termine à frs. 112 1/2 contre 113 3/4. Enfin, la fondateur, bien que demandée à L.E. 3 1/16 est plus faible abandonnant une fraction.

La Filature Nationale d'Egypte, perd une fraction à Lst. 8 5/8. Ainsi que la Ginners à Lst. 0 11/16.

Hôtelières

Ces valeurs furent également plus faibles, l'Action Upper Egypt Hotels est offerte à L.E. 1 27/64, en perte d'une nouvelle fraction. L'ordinaire Egyptian Hotels abandonne également une fraction à Lst. 1 7/16.

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

AGENCES et BRANCHES

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Caire), Mansourah, Tantah, Méhalla Kébir, Benha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum, Béni-Scuef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Bébā, El Fachn, Dairout; Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 24 JUIN AU 1er JUILLET 1938

DÉSIGNATION DES VALEURS	24 juin 1938	1er juill. 1938	DÉSIGNATION DES VALEURS	24 juin 1938	1er juill. 1938
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4% Lst.	102 3/16	102	Dom. Ch. Fadl, Act. ... L.E.	3 5/8	3 5/8
Privilégiée Lst.	95 3/8	94 15/16	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1	1
Bons du Trésor 4 1/2% ... L.E.	104	104	Gharb. Land Cy., Fd. ... L.E.	0 7/64	0 7/64
Lots Turcs Frs.	3	3	Anglo-Egypt. Land Allot. L.E.	3 1/4	3 1/4
Trib. d'Eg. 3 1/2% Lst.	99 1/4	99 1/8	Sté Fonc. d'Egypte ... Lst.	6 5/16	6 9/32
Tribut. d'Eg. 4% Lst.	102 5/8	102 5/8	Wadi Kom-Ombo, Act. Lst.	6 3/32	6 3/64
BANQUES			Wadi Kom-Ombo, Fd. ... Lst.	32 9/16	32 9/16
Agricult. Bank Lst.	0 9/64	0 9/64	Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 57/64	0 57/64
Agricult. Bank, Fond. ... Lst.	32	33	SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act. Ord. P.T.	460	460	Union Foncière Lst.	2 45/64	2 45/64
National Bank Lst.	35 1/2	35 1/8	Eg. Enter. et Dev. L.E.	4 1/2	4 17/32
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.	670	675	Eg. Enter. et Dev. Fd. ... L.E.	0 5/16	0 5/16
Crédit Fon. Fd. 1/10 ... Frs.	1285	1285	Cairo-Héliopolis Frs.	281 1/2	281
Crédit Fon. Ob. lots 1903, Frs.	322 1/2	322	Cairo-Héliopolis, Fd. ... L.E.	10 21/32	10 27/32
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.	295 1/2	297	Cairo-Héliopolis, Ob. ... Frs.	531 3/4	531 3/4
Crédit Fon. Obl. 3 1/2% ... Frs.	525	525	Egypt. Delta Land Lst.	1 5/64	1 1/16
Crédit Fon. Ob. 3% Frs.	462 1/2 exc	464 exc.	New-Egyptian Cy. Sh.	15/6	15/-
Crédit Fon. Obl. 3 1/2% Em. 1937 L.E.	95	95	Sté. Im. Gare Caire L.E.	3 3/8	3 3/8
Banque d'Athènes Frs.	9	9	Koubbeh Gardens L.E.	1 5/8	1 17/32
Sté. An. Belgo-Egyptien- ne, Part Soc. Frs.	40 1/2	49 1/2	Cairo Suburban Land ... L.E.	2 3/4	2 3/4
Land Bank, Act. Ord. ... Lst.	4 3/32	4 1/32	SOCIETES INDUSTRIELLES		
Land Bank, Fond. Lst.	37 3/4	37 1/4	Crown Brewery Frs.	127	127 v.
Land Bank, Ob. 3 1/2% ... Frs.	448 1/2 exc	444 1/2	Cie. Frigorifique L.E.	5 5/8	5 5/8
Land Bank, Ob. 4% Frs.	68 excn.	68 excn.	Sté. Eg. Irrig., Act. L.E.	1 31/32	1 31/32
Land Bank, Ob. 4 1/2% 1930 P.T.	746	746	Manure Cy. L.E.	1 1/2	1 1/2
Land Bank 5% 1926 Lst.	102 1/2 exc	102 1/2 ex	Salt and Soda Sh.	44/6	43/1 1/2
Land Bank 5% 1927 ... L.E.	102 1/2 ex.	102 1/2 ex.	Port-Said Salt Sh.	40/1 1/2	40/6
Banque Misr L.E.	6 7/32	6 1/4	Egyptian Markets Sh.	26/1 1/2	26/1 1/2
Bq. Com. Grèce, Act. ... Frs.	18 1/2 exc.	18 1/2 exc.	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.	2	2 1/16
Mortgage Bank of Pa- lestine Act. Ord. L.E.	5,65	5,65	Suc. et Raf. Eg., Ord. ... Frs.	122 1/2	121 1/2
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W. L.E.	96,05	96,05	Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	113 3/4	112 1/2 a.
Ob. 5% 1939-56 série X. L.E.	96,05	96,05	Suc. et Raf. Eg. Ob. Frs.	466 excn.	466 exc.
Ob. 5% 1941-56 série Y. L.E.	97,25	97,25	Suc. et Raf. Eg., Fd. ... L.E.	3 1/8	3 1/16
EAUX			Elect. Light & Pow L.E.	17 3/4 ex.	17 3/4 exc
Eaux Caire, Act. Frs.	127 1/2	127 1/2	Elect. Light Pow Jss. ... L.E.	13 3/4 n.	13 3/4 exc
Eaux Caire, Jouiss. Frs.	367	381	Industrie du Froid, Act. L.E.	4 15/16	4 15/16
Eaux Caire, Fond. Frs.	2465	2580	Filature Nationale Ord. Lst.	8 21/32	8 5/8
Eaux Caire, Obl. 4% ... Lst.	102 1/4	102 1/4	Cairo Sand Bricks Lst.	3 1/2	3 3/8
Eaux Caire, Obl. 4% ... Lst.	102 1/4	102 1/4	Imprimerie Misr L.E.	6 7/8	7
TRANSPORTS			Sté. Misr Egr. Coton ... L.E.	4	4 v.
Anglo-Am. Nile Cy. ... Lst.	1 13/64	1 13/64	Plâtrière Ballah L.E.	5 1/16	5 1/16
Aut.-Om. Caire, Act. ... L.E.	4	4	Alexandria Pressing ... Lst.	7 13/32	7 13/32
Aut.-Com. Caire, Fd. ... L.E.	1	1	«Al Chark» Cie. Ass. sur la Vie L.E.	6 9/32	6 9/32
Menzaleh Canal, Act. ... P.T.	168 n.	168 excn.	Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	1000	1000
Ch. Fer Kéneh, Act. Lst.	25 21/32	25 21/32	Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 1/16	5 1/32
United Egypt. Nile L.E.	1 15/32	1 15/32	The As. Cotton Ginners, Lst.	0 43/64	0 11/16
Ob. Suez 3% 2e. série ... Frs.	560	562 1/4	HOTELS		
Ob. Suez 3%, 3e. série ... Frs.	548 1/2	548 1/2	Gd. Hôt. Eg. Nung. Lst.	16 3/8	16 3/8
Suez 5% Frs.	580	580	Gd. Hôt. Ob. Série A. ... Lst.	104 excn.	104 excn.
Trams Alex., Div. Frs.	235	235	Up. Eg. Hot., Nouv. ... L.E.	1 7/16	1 27/64
Trams Alex., Act. Jouis. Frs.	27 1/2	24 1/2	Up. Eg. Hot., Ob. 5% ... L.E.	86 a.	86
Trams Alex., Ob. 4% ... Frs.	480 excn.	480 excn.	Egyptian Hot., Ord. Lst.	1 1/2	1 7/16
Trams Caire, Parts Soc. Frs.	72 3/4	72	Egyptian Hot., Priv. ... Lst.	9	9

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 24 JUIN AU 1er JUILLET 1938

DESIGNATION DES VALEURS	24 juin 1938	1er juill. 1938	DESIGNATION DES VALEURS	24 juin 1938	1er juill. 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100 3/8	100 3/8	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	1 3/32	1 1/32
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	103 5/8	103 5/8	Alexandria Ramleh Lst.	1 1/64	1
Land Bank Act. Lst.	4 1/16	4 1/16	Trams Alex., Div. Frs.	239	234 v.
Land Bank, Fond. Lst.	38	38	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	28 1/2	26 1/2
Land Bank Obl. 3 1/2% ... Frs.	148 1/4 e	148 1/2 ex	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	484	484
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	68 1/2 ex	68 1/2 ex.	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	14 5/16	14 1/8
Commercial Bank Lst.	1	1	Presses Libres L.E.	8 9/16	8 9/16
Alexandria Water Lst.	16 7/8	16 1/4	Net. et Pressage L.E.	7 9/16	7 1/2
Béhéra, Ord. L.E.	10 a.	10 1/32	Alex. Pressing L.E.	7 19/32	7 1/2
Béhéra, Priv. Lst.	5 11/32	5 3/8	Bonded War., Ord. Lst.	6 1/32	6
Urb. et Rurales Lst.	2 9/16	2 9/16	Bonded War., Priv. Lst.	5 5/16	5 3/16 ex
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/4	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	8 5/8	8 21/32
Union Foncière Lst.	2 23/32	2 23/32	Salt and Soda Sh.	43/4 1/2	44/-
The Gabbar Land L.E.	2 2/16	2 1/8	Port-Saïd Salt Sh.	40/6	40/1 1/2
La Gérance Imm. L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 21/32	0 11/16

LE PRIX DE L'EAU AU CAIRE

Mercredi dernier, à 5 heures p.m., les actionnaires de la Compagnie des Eaux du Caire se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire dans le but d'examiner la proposition du Conseil d'Administration de réduire le prix de vente de l'eau à 15 1/2 m/ms.

S.E. Aly Chamsy pacha, président du Conseil d'Administration, présidait l'Assemblée, assisté par S.E. Sadek Henein pacha, Administrateur-directeur général, et MM. Henri Naus bey et le Baron de Benoist, administrateurs. Me. Adda, avocat conseil, était également présent.

Le quorum ayant été largement atteint, l'assemblée est valablement constituée.

S.E. Aly pacha Chamsy, déclarant la séance ouverte, donne lecture de la notedans laquelle le Conseil annonce que les pourparlers avec le Gouvernement ayant été repris et un accord étant envisagé, le Conseil demandait le renvoi en continuation de l'Assemblée à lundi, afin de pouvoir soumettre à l'approbation des actionnaires, l'arrangement qui aurait été définitivement conclu.

Quelques actionnaires demandent si malgré la conclusion d'un accord avec le Gouvernement, l'Assemblée sera souveraine pour entériner cet arrangement ou le rejeter. Le Président répond que les droits des actionnaires demeurent entiers.

Personne ne demandant d'autres questions, l'Assemblée est renvoyée à lundi pour continuation.

DANS LA PRESSE

Notre excellent confrère « L'Informateur Financier et Commercial », vient de réaliser un tour de force, en condensant en une seule brochure trois importantes matières :

1. — Indicateur cotonnier d'Egypte.
2. — Guide des Industries d'Egypte;
3. — Guide financier d'Egypte.

Cette publication se distingue par l'abondance des statistiques et graphiques qui sont d'une précieuse documentation pour tous ceux qui s'intéressent aux questions touchant à l'économie du pays.

Nous félicitons notre confrère pour l'effort méritoire qu'il a accompli, en essayant de mettre à la portée du public, un document de premier ordre.



CHAMBRE DE COMPENSATION

Le Caire

Du 20 au 25 juin :
Nombre des effets présentés à la Compensation : 8.283 d'un montant de L.E. 1.854.855.

Même semaine 1937 : 7.617 d'un montant de L.E. 1.369.374.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 246.744 d'un montant de L.E. 35.404.043.

Même période 1937 : 243.245 d'un montant de L.E. 40.012.355.

Alexandrie

Du 20 au 25 juin :
Nombre des effets présentés à la Compensation : 4.402 d'un montant de L.E. 914.083.

Même semaine 1937 : 4.269 d'un montant de L.E. 833.083.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 127.515 d'un montant de L.E. 26.095.033.

Même période 1937 : 130.049 d'un montant de L.E. 30.438.286.



LES LENTILLES D'EGYPTE ET CELLES DE SYRIE

L'Attaché Commercial d'Egypte à Beyrouth vient d'envoyer au ministère du Commerce et de l'Industrie un échantillon de lentilles syriennes. Cet échantillon fut remis au ministère de l'Agriculture afin qu'il procède aux expériences nécessaires et qu'il puisse ainsi établir une comparaison entre les deux qualités égyptiennes et syriennes. Et s'il appert que les lentilles de Syrie sont meilleures que les notres, on pourrait en développer la culture en Egypte pour améliorer l'état du produit.

Le milieu officiels prétendent qu'en principe, les lentilles d'Egypte sont de réputation mondiale. D'autre part, la plupart des hôpitaux du monde les utilisent pour la nourriture des convalescents. Et il est peu probable que les lentilles de Syrie soient meilleures que les lentilles d'Egypte, spécialement de la variété cultivée dans la mou-dirieh de Kéneh.

Malgré tout, le ministère de l'Agriculture procédera aux expériences demandées par le ministère du Commerce et de l'Industrie.

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons :	23/6/38		24/6/38		27/6/38		28/6/38		29/6/38		30/6/38	
	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.
Sakellaridis :												
Juillet	12.50	12.45	12.70	12.59	12.70	12.65	12.51	12.56	12.45	12.27	12.33	12.27
Novembre	13.11	12.93	13.22	13.02	13.14	13.25	13.11	13.14	13.3	12.89	12.99	12.91
Janvier	13.25	13.06	13.26	13.15	13.31	13.38	13.29	13.27	13.14	13.04	13.17	13.05
Guiza 7 :												
Juillet	12.32	12.16	12.35	12.21	12.26	12.37	12.20	12.32	12.24	12.16	12.23	12.15
Novembre	12.55	12.38	12.55	12.45	12.54	12.66	12.50	12.61	12.53	12.43	12.52	12.51
Janvier	12.62	12.44	12.63	12.51	12.66	12.72	12.60	12.65	12.55	12.48	12.62	12.58
Achmouni :												
Août	10.07	9.99	10.23	10.05	10.17	10.25	10.8	10.17	10.14	10.02	10.09	10.12
Octobre	10.22	10.08	10.26	10.14	10.25	10.36	10.29	10.30	10.25	10.17	10.24	10.27
Décembre	10.26	10.12	10.31	10.18	10.29	10.40	10.24	10.34	10.24	10.27	10.27	10.31
Février	10.31	10.18	10.31	10.24	10.40	10.47	10.41	10.40	10.29	10.28	10.41	10.37
Graines de Coton :												
Juillet	57.7	57.7	59.3	59.8	60.9	60.2	59.—	58.6	58.3	57.9	58.6	59.—
Novembre	59.—	59.—	60.5	60.1	60.5	60.7	59.5	59.5	58.8	58.7	58.6	59.7

Vous gagnerez du temps...

avec

OKAVA

Favourite

...et vous serez mieux rasé

PT. 3 1/2 les 5 lames

OKAVA

10 mm

Favourite

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le chômage intellectuel

Les suggestions de la Commission des Finances de la Chambre

Le problème du chômage intellectuel a, comme nous l'avons déjà dit, attiré d'une façon particulière la Commission des Finances de la Chambre.

Dans son rapport sur le budget, la Commission des Finances de la Chambre déclare que la politique du gouvernement à ce sujet a donné des résultats mais qu'il reste encore beaucoup à faire. La distribution des terrains aux diplômés des écoles agricoles a été une excellente politique. D'autres ont trouvé du travail auprès de firmes étrangères.

Cependant, la Commission estime qu'il y aurait moins de chômage parmi les jeunes diplômés égyptiens si une législation était introduite tendant à obliger les Sociétés étrangères travaillant en Egypte à employer un plus grand nombre d'Égyptiens.

Le bureau spécial du chômage au ministère des Finances a trouvé 132 postes à des diplômés égyptiens depuis 1936. Ce bureau coûte L.E. 921 par an. La Commission suggère qu'il soit aboli et que son travail soit fait par le service des Sociétés anonymes au ministère des Finances.

L'exploitation des lignes aériennes Europe - Egypte

Le ministère des Communications a nommé un Comité pour étudier les projets présentés par les Compagnies aéronautiques étrangères qui proposent au Gouvernement de lier certaines capitales européennes à l'Égypte par des lignes régulières.

Ces projets ont été soumis aux autorités il y a quelques mois. Le ministère s'est excusé de ne pouvoir donner suite à ces demandes

mais il a révisé récemment son attitude et a chargé un Comité spécial de se prononcer sur la nécessité de l'établissement de ces lignes aériennes.

Il s'agit tout d'abord de sauvegarder les intérêts des lignes égyptiennes. Si les droits de la Misr Airways ne sont pas lésés, le ministère accordera probablement l'autorisation demandée par les Compagnies étrangères.

D'autre part, nous apprenons que les autorités responsables soumettront la semaine prochaine à S.E. Mahmoud Ghaleb pacha, ministre des Communications, le rapport concernant la subvention allouée annuellement à la Misr Air Lines. On sait qu'un différend a surgi à un moment donné au sujet de l'es-Grandjouan laissera un souvenir timation de cette subvention.

LE RIZ EGYPTIEN SUR LES MARCHES ALLEMANDS

Les exportations de riz à destination de l'Allemagne se font de plus en plus rares bien que les autorités du Reich aient prélevé un crédit de 355.000 marks pour payer les quantités importées.

L'Attaché Commercial d'Égypte à la Légation de Berlin a signalé cette baisse à l'attention des autorités du ministère du Commerce.

Dans son rapport, l'Attaché Commercial dit notamment, que c'est aux exportateurs égyptiens d'envoyer des quantités suffisantes de riz, autrement, l'Allemagne se verra dans l'obligation d'importer du riz des pays étrangers.

D'autre part, le consul d'Égypte à Berlin a entamé des pourparlers avec les milieux autorisés pour garder au profit de l'Égypte la totalité du crédit réservé à l'importation du riz égyptien.



LES ACIDULES

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a attiré l'attention du ministère de l'Agriculture sur la nécessité de s'occuper à trouver pour la saison d'hiver de nouveaux débouchés à nos acidulés. Le ministère du Commerce a déclaré aussi, que les rapports des Attachés commerciaux à ce sujet sont plus ou moins satisfaisants. Ceux-ci, croient savoir qu'on exportera de bonnes quantités à des prix satisfaisants. D'autre part, on attend de nouveaux éclaircissements à propos de la capacité d'absorption des marchés.

On note, toutefois, une amélioration sensible dans la manière de l'emballage et de l'expédition.

Les exportateurs égyptiens sont assez contents quant à la concurrence faite par nos produits à ceux des pays étrangers.

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Égyptienne

CAPITAL : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 30 Juin 1938

COTON

Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK	
	Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL			
	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles		Cantars
Cette semaine...	19.256	4.198	30.828	7.009	51.698	817	6.006	—	—	12.024	68.532	2.780.270§
Même sem. 1937	6.787	3.738	27.278	9.304	68.311	1.012	7.422	290	2.128	14.344	105.139	929.149†
» » 1936	957	6.105	44.720	5.735	42.382	802	5.819	125	892	12.267	93.513	3.182.156*
Dep. 1 ^{er} Sep. 1937	10.174.002	344.820	2.531.145	547.318	4.043.036	136.437	1.006.844	22.335	164.162	1.050.210	7.745.187	—
Même époque 1936	8.727.586	385.315	2.815.408	499.983	3.685.090	205.175	1.507.054	38.055	279.773	1.128.528	8.287.325	—
» » 1935	8.197.883	350.718	2.568.806	501.340	3.695.214	130.311	960.476	31.919	233.941	1.014.288	7.458.437	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1937 Crs. 351.455 * au 1^{er} Sept. 1936 Crs. 488.888 † au 1^{er} Sept. 1935 Crs. 442.708.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 22 Juin 1938, Achmouni Cantars 55.869, Zagora 54.732, Divers 13.960.
 Total Cantars 124.561 ; en outre Crs. 85.632 ont été réexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 210.193 à déduire du stock.
 Consommation à l'Intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1937 au 22 Juin 1938 Cantars 298.796
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 2.482 cantars.

GRAINES DE COTON

Arrivages	EXPORTATIONS				STOCK	TOURTEAUX		HUILE DE GRAINES de COTON	
	Angleterre	Continent	Divers	TOTAL		Arrivages	Export.		
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Tonnes	Tonnes		Export.
Cette semaine...	9.753	17.374	8.274	—	25.648	1.778.034 §	2.222	727	153
Même sem. 1937..	10.030	—	—	—	—	1.368.876 *	609	3.532	—
» » 1936..	14.230	23.650	—	—	23.650	931.413 †	866	2.767	—
Dep. 1 ^{er} Sept. 1937	4.709.817	2.807.390	154.294	16.915	2.978.599	—	95.601	191.393	2.728
Même époque 1936	3.935.634	2.556.790	14.864	—	2.571.654	—	72.896	184.852	11.568
» » 1935.	3.779.232	2.808.882	58.032	—	2.866.914	—	81.157	165.244	—

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1937.-Ard. 46.816 * au 1^{er} Septembre 1936-Ard. 4.896 † au 1^{er} Sept. 1935. Ard. 19.095.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 22 Juin 1938 environ Ard. 943.426 (2) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

FEVES

	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	ORGES	
	Saïdi	Béhera	Angleterre	Continent	TOTAL		Arrivages	Export.
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Ardebs	Ardebs
Cette semaine	956	—	—	—	—	33.263	7.167	—
Même semaine 1937.....	1.397	54	—	22	22	20.732	5.230	4.066
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	27.159	334	532	698	1.230	—	37.835	2.789
Même époque 1937.....	20.594	590	221	686	907	—	62.220	54.664
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 7.000					Ard. 4.000		
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 455					Ard. 21.613		

BLES

LENTILLES

MAIS

OIGNONS

	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
	Ardebs	Ardebs	Ardebs						
Cette semaine	19.628	17.495	—	240	—	466	—	3.373	6.420
Même semaine 1937.....	7.122	8.799	—	324	—	1.615	—	12.472	16.007
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	200.144	127.274	253	3.787	38	36.958	1.385	1.091.656	790.907
Même époque 1937.....	372.853	117.798	53.445	4.708	—	99.606	66.326	867.843	833.913

Stocks au 1^{er} Avril 1938 Ard. 6.500 Ard. 3.500 au 1^{er} Déc. 1927 Ard. — au 1^{er} Mars 1938 Crs. —
 Stocks au 1^{er} Avril 1937 Ard. 7.075 Ard. 243 au 1^{er} Déc. 1936 Ard. — au 1^{er} Mars 1937 Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 1er juillet 1938.

Les marchés dirigeants continuent à faire preuve de faiblesse et les cours ont enregistré une nouvelle baisse.

Notre place demeure assez ferme, les prix n'ayant subi, en général, aucun changement.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago débuta en recul de 7/8 pour prendre plus de 2 cents encore sur de bonnes nouvelles de la récolte et des réalisations spéculatives. Le raffermissement du dollar contribue aussi à ralentir le courant d'achats de marchandises. La cote clôture à 75 5/8 cents.

La Bourse de Londres fluctua d'une manière irrégulière mais en opposant plus de résistance que celle de Chicago aux influences baissières. La cote termina à sh. 6/5 3/4.

Les prix locaux de la farine étrangère n'ont pas subi de changement.

La farine australienne non dédouanée cote Lst. 10.10/-. La marchandise dédouanée vaut Lst. 9.5/-, plus des droits de douane de P.T. 1130.

La farine américaine non dédouanée vaut Lst. 15.5/- pour le Gold Medal et Lst. 15.10/- pour le Northern King.

Les prix de la marchandise dédouanée demeurent à P.T. 175 et 176 respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 15.252 sacs contre 7.791 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 956 sacs contre 1.283 sacs de la semaine dernière.

Notre marché continue à faire preuve de grande fermeté qui se traduit cette semaine par une avance de P.T. 3-4 par ardeb. Plusieurs facteurs contribuent au soutien des prix, que l'on s'attendait à voir à des niveaux beaucoup plus bas, un mois environ après le début de la saison. L'année dernière le blé valait P.T. 110-120 l'ardeb et l'on se souvient que le gouvernement a dû intervenir et le stabiliser aux environs de P.T. 130 par le moyen des avances. Cette année, nous avons commencé dans des conditions quelque peu différentes; avant tout, la nouvelle récolte nous a trouvé sans aucun reliquat de l'ancienne, malgré tous les calculs, officiels ou non. Il faut considérer, d'autre part, que le ver du coton qui a fait son apparition dans des proportions plus grandes que l'année dernière, occupe, depuis quelques semaines, un très grand nombre d'ouvriers qui auraient été employés, sans cela, aux travaux de moisson. D'où retard dans le mouvement de la récolte et par conséquent, diminution des arrivages. On parle aussi de

certaines dégâts, au point de vue de la qualité surtout, dans la récolte de la Basse-Egypte, hindi et baladi, ce qui est de nature à raffermir les prix du blé Saïdi. Nous avons laissé pour la fin, les achats des commerçants que les avances accordées par la Banque de Crédit Agricole encouragent à recommencer une entreprise qui a eu le succès que l'on sait.

Après ce que nous venons de dire, il ne faut pas s'étonner si le blé hindi Saïdi de 22 1/2 kirats est vendu à P.T. 155 l'ardeb, prix que nous avons vu très tard dans la saison, l'année qui a précédé et quand les effets de l'accaparement avaient commencé à se faire sentir.

On a reçu au cours de la semaine 33.719 ardebs dont 16.097 ardebs de blé Béhéri et 17.622 ardebs de blé Saïdi. Les derniers prix pratiqués pour les qualités moyennes sont les suivants: Hindi Saïdi P.T. 152-155, Baladi Saïdi P.T. 141-144, Hindi Béhéri P.T. 145-147 et baladi béhéri P.T. 130-132.

SUCRES

Les cours du sucre ont subi peu de changement. La cote de New-York demeure à 176 cents, alors que celle de Londres termine à sh. 4/11 1/4 contre sh. 5/2.

Notre marché du sucre disponible pour le transit a été un peu plus actif cette semaine. La Palestine, après la Syrie a repris partiellement ses achats sur notre place et les affaires sont devenues presque normales avec

ces deux pays, malgré l'augmentation sensible de la taxe d'entrée. Mais dans l'ensemble, toutes ces petites ventes ne constituent pas un volume d'affaires suffisant pour justifier une amélioration du prix qui demeure ainsi stationnaire à Lst. 5 7/8 la tonne franco Bonded Port-Saïd.

Les offres de l'origine se limitent à celles des revendeurs et comportent, pour la plupart de petites quantités. Il a été traité quelques affaires pour chargement juillet-août au prix de Lst. 5 9/16—5 5/8 par tonne cif.

La Nivas, qui est l'agence de vente du sucre Java, a décidé d'arrêter toutes les ventes pour destinations à l'ouest du canal de Suez et de relever les prix pour les autres destinations. Les ventes de Java ont été tellement satisfaisantes, récemment, que le restant de ses disponibilités pourra facilement être disposé pour les besoins de l'Extrême-Orient.

Le marché du sucre égyptien n'a présenté rien de saillant. Le mouvement est normal et les prix stationnaires. Pour les ventes au détail le granulé-raffiné vaut P.T. 240 le sac de 80 ocques, le concassé P.T. 224 le sac de 64 ocques et les tablettes P.T. 90 la caisse de 20 ocques.

RIZ

La grande stabilité de ce marché est tout ce que nous avons à signaler pour la semaine qui vient de s'écouler et qui a été, comme la précédente, d'une activité très modérée. Une assez faible demande de riz

LA FLUVIALE F. VANDER ZEE & CIE

CAPITAL
L.E. 75.000
RÉSERVES
L.E. 75.000

SIÈGE SOCIAL:

ALEXANDRIE, 10, rue Chérif Pacha
Téléphone 28659 (5 lignes)

AGENCES PRINCIPALES: LE CAIRE - MINIEH - ASSIOUT

La plus importante entreprise de transports intérieurs en Egypte

TRANSPORTS FLUVIAUX
TRANSPORTS CAMIONS
TRANSITS - DÉDOUANAGES

mamsouh pour la consommation locale et des transactions clairsemées avec l'étranger en riz glacé, représentent tout le mouvement de ces derniers huit jours. Dans l'ensemble le marché n'a présenté rien d'intéressant.

Il a fallu baisser encore le prix du mamsouh fabriqué avec le cargo de Rangoon importé et ce riz est offert à la consommation à P.T. 115 le sac de 100 kilos.

L'écart avec la qualité égyptienne est de P.T. 10 par sac, ce qui semble exagéré. Le riz glacé est stationnaire à P.T. 148 le sac et le cargo vaut P.T. 118 le sac de 100 kilos.

Le riz de Rangoon Steel No. 3 disponible vaut Lst. 8.5/- franco Bonded Port-Said et le chargement juin-juillet Lstg. 8.15/- la tonne cif sans changements depuis la semaine dernière.

SACS VIDES

La semaine pour les sacs s'est signalée par la forte reprise du marché de Calcutta. Comme on le verra plus loin, la hausse est de l'ordre d'environ 5% sur la valeur, ce qui est assez important. Nous avons souvent fait ressortir ici, la baisse exagérée de l'origine et l'impossibilité de voir les prix descendre à des niveaux plus bas. En réalité cette baisse avait affecté sérieusement l'industrie du jute et les intérêts de nombreuses firmes, anglaises ou autres, dont l'existence même se trouvait menacée.

La chute irraisonnée des prix alors que les Indes étaient presque le seul pays fournisseur de sacs de jute, avait pour cause la concurrence entre les fabricants qui ne parvenaient pas à s'entendre sur des questions essentielles et notamment sur celle ayant trait à la durée de la journée de travail et par conséquent, à la production. Il était évident que les fabricants indigènes ayant la facilité d'employer des ouvriers à vil salaire et de les faire travailler plusieurs heures, au delà de l'horaire, fixé par les fabricants européens, étaient en mesure de vendre meilleur marché.

Il faut supposer que le gouvernement intervient aujourd'hui pour réglementer le travail et établir des conditions égales, dont l'effet serait de protéger l'industrie en même temps qu'il améliorerait le sort de l'ouvrier.

La dernière cotation pour les sacs à coton lbs. 3 est de 74/6 les 100 sacs cif Suez, venant de 71/-. Chez nous la reprise n'est que de 3 paras par sac. Du minimum de P.T. 4 le contrat août-septembre avance à P.T. 4 4/40.

Les sacs à oignons regagnent la fraction perdue la semaine dernière et valent de nouveau 42 1/2 paras le sac. Calcutta demande 19/3.

Pour les autres spécialités aussi les plus values enregistrées dans les prix de la marchandise prompt sont de peu d'importance, le marché local étant plutôt lourd. Les derniers prix sont les suivants :

Sacs lbs.	Charg.	Disp. P.T.
2 1/4	39/—	2 11/40
2 1/2	44/—	2 24/40
3 1/4	56/—	3 13/40
5	86/—	5 10/40
5 (angus)	93/—	5 16/40
Hessians 8 oz.		12.12/—
Hessians 10 1/2		16.-/-

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 3.773 balles contre 3.487 balles de la semaine dernière.

SOC. ANON. IMM. DES TERRAINS GHIZEH & RODAH

Avis aux Actionnaires

Les actionnaires de la S.A.I. des Terrains Ghizeh & Rodah, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 mai 1938, ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société de L.E. 175.000 à L.E. 525.000 par l'émission de 50.000 actions nouvelles de L.E. 7 entièrement libérées.

Ces nouvelles actions seront attribuées aux actionnaires actuels sur la base de deux nouvelles actions, entièrement libérées, au porteur de chaque action actuelle. La distribution de ces actions sera faite par la National Bank of Egypt, Alexandrie ou Le Caire, à partir du 30 courant.

Les actionnaires devront déposer leurs actions, coupon No. 20 attaché, aux bureaux de la National Bank of Egypt, Alexandrie ou Le Caire, en vue de l'estampillage.

En marge d'une discussion à la Chambre

(Suite de la page 2)

LES FAILLITES

Autre signe inquiétant : il y a une recrudescence dans le nombre de faillites. Celles-ci ont atteint 24 en mai dernier, contre 12 en mai 1937. Elles ont donc doublé.

L'augmentation est surtout sensible dans le domaine de l'habillement. Et c'est vraiment un signe inquiétant, lorsque la consommation de ces articles courants tombe au point de faire monter le nombre de faillites de 2 à 9.

CONCLUSION

Le gouvernement affirme qu'un excédent en fin de saison de 1.400.000 cantars n'est pas excessif. Mais même au prix de 10 tallaris cela représente près de trois millions de livres immobilisées pour le pays. Pouvons-nous nous payer un luxe pareil. Certainement non !

Le gouvernement a raison de vouloir ouvrir de nouveaux débouchés pour nos cotons. Mais c'est là une oeuvre dont les résultats se feront sentir plus tard. La nouvelle saison approche à grands pas. Et ce qu'il nous faut c'est une politique directe, énergique, aux résultats immédiats ! Il faut absolument que nous nous débarrassions d'un stock, qui, en dépit de ce que pensent nos autorités, pèse et pèsera lourdement sur le marché.

Edgar Anzarut.

SOCIETE EGYPTIENNE FINANCIERE

POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

« SEFINA » S.A.E.

23, SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,
paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets —
Emission de chèques sur l'Egypte et l'Etranger — Achat et vente de
Billets de Banque et Monnaies Etrangères — Ouverture de Crédits
Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres —
Encaissement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au
comptant et à terme.

CAISSE D'EPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS